



APPORTS DU SÉNAT SUR LE VOLET LOGEMENT DE LA LOI 3DS ET LES ASSOULPISSEMENTS DE LA LOI SRU

Alors que les apports du Sénat au projet de loi 3 DS ont permis d'assouplir considérablement la loi SRU, le 7 mars dernier, j'ai convié Dominique Estrosi Sassone, Sénatrice des Alpes-Maritimes, grande spécialiste des questions de logement au Sénat et rapporteure de ce texte, à une visioconférence pour un temps d'échange et de présentation avec les élus du département.

→ A l'occasion de l'examen de ce texte, le Sénat a souhaité insuffler une plus grande ambition en faveur des territoires **en privilégiant la contractualisation pour la mise en œuvre de ces objectifs**, et ainsi une meilleure prise en compte des spécificités de chaque commune.

→ De même, les **sanctions infligées en cas de non respect des objectifs, jugées inefficaces et contre-productives par la cour des comptes, ont également été corrigées**, face à la réalité des constats quant aux objectifs inatteignables et irréalistes imposés à un certain nombre de communes de notre département notamment, soumises à de nombreuses contraintes (loi littoral, loi montagne, risques naturels, etc).

Retrouvez l'intégralité des contenus de cette visio sur le [lien suivant](#).

INAUGURATION DE LA MAIRIE DE SCIENTRIER



Très belle réalisation ayant bénéficié du soutien financier de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de la Haute-Savoie. Bravo au Maire Daniel Barbier et à toute son équipe!

RETOUR SUR LE VOLET "ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE" DE LA LOI "CLIMAT ET RÉSILIENCE"

Le 22 mars, j'ai organisé à destination des élus haut-savoyards, un visioconférence sur le sujet de la trajectoire "zéro artificialisation nette" instituée par la loi climat et résilience du 22 août 2021.

C'est mon collègue Jean-Baptiste Blanc, Sénateur du Vaucluse, rapporteur de ce texte, qui a accepté d'animer cette séquence en apportant son expertise sur ce sujet technique et complexe.

Encore une fois, les apports du Sénat sur ce texte ont été majeurs et permettront une meilleure prise en compte des réalités locales.

Accédez au contenu de cette visioconférence sur le [lien suivant](#).

RÉINTÉGRONS NOS SOIGNANTS SUSPENDUS!

Retrouvez [ici la tribune](#) que j'ai rédigée, cosignée par 20 collègues parlementaires, pour réclamer la réintégration des soignants suspendus. Ces héros d'hier ne doivent pas devenir les parias et les oubliés d'aujourd'hui, sans considération, sans revenus, sans statut. On ne peut se passer de ces 15 000 soignants et de ces 6000 pompiers, tant les besoins de santé sont immenses et que le manque de personnel laisse des milliers de français dans la détresse. Solidaire, j'étais d'ailleurs à leurs côtés le 26 mars dernier, devant le Centre Hospitalier Annecy Genevois, pour défendre leurs libertés fondamentales.



#SÉNATRICE SUR LE TERRAIN, À VOTRE ÉCOUTE!

EN BREF!

- Ravie d'avoir pu échanger avec les Elues de Haute-Savoie à l'occasion de la rencontre organisée par le réseau élus locaux du 8 mars dernier au département.



A LA RÉGION



- **La Région partenaire des collectivités:** lors du précédent mandat, 90% des communes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont pu bénéficier d'un soutien régional. Lors de son assemblée plénière du 17 mars, le Conseil Régional a reconduit cette politique d'accompagnement en faveur des collectivités. Ces nouveaux dispositifs seront prochainement présentés aux élus.
- **La Région a approuvé un plan de lutte contre les violences faites aux femmes,** véritable fléau qui touche toutes les classes sociales. Lors de la journée internationale des droits des femmes, nous avons lancé officiellement l'expérimentation régionale du bouton d'alerte connecté et invisible, pour les femmes victimes de violences conjugales auprès de l'Association Espace Femmes Geneviève D à la Roche-sur-Foron.



Me contacter



DETR: STOP À L'INFANTILISATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Membre de la Commission DETR de notre département, j'ai pu constater un certain nombre de pratiques qui me semblent constituer une grave atteinte à l'autonomie financière et juridique des Collectivités territoriales.

➔ Un certain nombre d'entre vous ont appelé mon attention sur l'obligation faite aux communes rurales de fournir une étude d'impact à leur dossier de subvention DETR lorsque le projet d'investissement dépasse un certain montant, variable en fonction de la strate de la commune, obligation imposée par la Loi NOTRE du 7 août 2015. Or, une telle contrainte peut s'avérer extrêmement pénalisante pour des communes rurales qui n'ont souvent pas les compétences humaines pour y répondre et se voient dans l'obligation de sous-traiter ce type de mission à des cabinets extérieurs coûteux.

➔ Par ailleurs, j'ai pu constater avec une certaine stupéfaction que les services fiscaux examinaient les demandes de subventions des communes et émettaient préalablement des avis favorables ou défavorables sur celles-ci, en fonction du niveau d'endettement des communes ! Ces pratiques me paraissent en contradiction avec la libre administration des collectivités territoriales et finissent par s'apparenter à un contrôle "a priori", d'opportunité d'engagement des investissements réalisés par les communes, alors que depuis 1982 le contrôle exercé par l'Etat sur les communes est un contrôle a posteriori.

➔ Ces pratiques infantilisantes de l'Etat à l'égard des collectivités locales sont en contradiction avec les principes d'autonomie financière et de libre administration des communes, pourtant garantis par notre Constitution. Qui d'autres que les élus locaux, mandatés par leurs concitoyens, sont les plus à même de juger de l'opportunité d'engager ou non un investissement pour leur collectivité ? Les collectivités ont l'obligation chaque année de voter des budgets en équilibre et n'ont ainsi aucune leçon de bonne gestion à recevoir de l'Etat qui n'a pas adopté de budget en équilibre depuis 1974 !

Aussi, face à ce constat, j'ai déposé une question orale auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires afin de réclamer la fin de ces pratiques, dans un souci de cohérence et d'efficacité de l'action publique.

Retrouvez l'intégralité du texte de [cette question ici](#).

VIGILANCE SUR LES DÉCRETS D'APPLICATION DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE VISE À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » À L'HORIZON 2050, AVEC UN OBJECTIF INTERMÉDIAIRE DE RÉDUCTION DE MOITIÉ DU RYTHME DE CONSOMMATION D'ESPACES DANS LES DIX PROCHAINES ANNÉES, EN 2031.

LE SÉNAT A OBTENU DES AVANCÉES IMPORTANTES POUR TENTER D'ASSOULIR CE DISPOSITIF ET SURTOUT DONNER UNE PLUS GRANDE LATITUDE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DANS SA MISE EN ŒUVRE. CEPENDANT, CETTE LOI DOIT ÊTRE PRÉCISÉE PAR PLUSIEURS DÉCRETS D'APPLICATION ACTUELLEMENT EN COURS D'ÉLABORATION. OR, NOUS AVONS CONSTATÉ AVEC STUPÉFACTION QUE CES DÉCRETS REVENAIENT SUR UNE GRANDE PART DES AVANCÉES OBTENUES PAR LE SÉNAT SUR CE TEXTE, AVANCÉES POURTANT ENTÉRINÉES PAR LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE.

FACE À CETTE SITUATION INACCEPTABLE ET À L'IMPORTANCE DE LA SAUVEGARDE DE CES AVANCÉES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES, J'AI DONC SAISI LE PREMIER MINISTRE SACHANT QUE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, SOPHIE PRIMAS, EST PRÊTE À PORTER CE DOSSIER CONTENTIEUX AUPRÈS DU CONSEIL D'ÉTAT SI CES DÉRIVES VENAIENT À ÊTRE DÉFINITIVEMENT ADOPTÉES À TRAVERS CES DÉCRETS.

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE CE COURRIER [SUR LE LIEN SUIVANT](#).

